

6. Réponse écrite à propos de l'existence d'un comité de recherche sur le logement social.

La Ville de Montréal siège au conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC). Il s'agit d'une instance de concertation créée par le gouvernement du Québec, regroupant les divers partenaires de réalisation de l'habitation sociale et communautaire. Les sujets abordés au FQHC concernent la planification et le développement des programmes d'habitation. Ceci touche tant les orientations gouvernementales que le rôle des partenaires, les conditions de mise en œuvre, l'évaluation des résultats, etc. Les paramètres des divers volets du programme AccèsLogis (programme en vertu duquel sont réalisés les logements sociaux), qui font l'objet d'une attention constante du Fonds, sont d'un intérêt particulier pour Montréal compte tenu des difficultés éprouvées depuis quelques années à obtenir l'ajustement de ce programme aux conditions et coûts de réalisation métropolitains. Outre son rôle avisé, le Fonds peut fournir des avis portant sur les orientations des programmes d'habitation de la Société d'habitation du Québec.